

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 20 mars 2025

Membres

Date de Convocation : 15 mars 2025

en exercice : 37

Présents : 28

Le jeudi vingt mars 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 31

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Franck MEJEAN, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Représentés : Geneviève DUNY représentée par Jérôme DELDON, Anne-Marie MARION représentée par Martine IMBERT, Jean LINOSSIER représenté par Michel LOUIS.

Absents : Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN, John SERROUL

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2025_026 : Demandes de subventions liées à l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.113-8 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil général du 16 décembre 2008 relative aux conditions de validité et de versement des aides départementales aux communes et EPCI

Vu le schéma départemental des ENS « Horizon 2030 » approuvé par l'assemblée départementale du 13 décembre 2022 donnant délégation à la Commission permanente pour approuver toute modalité technique d'application et d'adaptation du schéma départemental des ENS ;

Vu le Contrat Atout Nature 2023/2026 entre le conseil départemental et la communauté de communes Montagne d'Ardèche, relative à la gestion du site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est la structure porteuse de l'animation et de la gestion de l'ENS « Tourbière et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron », par le biais du Contrat Atout Nature 2025, programme d'actions d'une durée d'un an, avec effet rétroactif, estimé à 146 271 € TTC avec une subvention estimée du Département de 40 000 €.

Considérant que l'animation du Contrat Atout Nature 2025 par la Communauté de Communes prévoit le poste d'animateur de l'ENS (coût annuel estimé à 41 739 €) représentant 50 % de la charge de travail du poste chargé(e) de mission ENS/GEMAPI.

Considérant que la Communauté de communes porte un programme d'animations nature sur l'ENS (coût estimé : 7 800 € - subvention de 2 550 € soit 33 % du coût prévisionnel et un auto-financement de la CDC de 5 250 €).

Considérant que la Communauté de communes porte également l'élaboration du Plan de Gestion, conformément au Contrat Atout Nature, dont sa concertation territoriale (coût estimé : 20 000 € - subvention du département de 13 500 € soit 68 % du coût prévisionnel et auto-financement de la CDC de 6 500 € soit 33% du coût prévisionnel)

Considérant que la Communauté de communes propose les actions suivantes, portées par les partenaires qui bénéficieront d'un reversement de la subvention départementale :

☐ Protection des nichées de busard cendré sur l'ENS (coût estimé : 6 275 €).

☐ Travaux de restauration de la tourbière de Sagne-Redonde (coût estimé : 70 457 €)

Il est proposé que la Communauté de communes sollicite le subventionnement de l'animation de l'ENS et des actions ci-dessous.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

☐ de solliciter une subvention au Département de l'Ardèche pour l'animation de cet ENS d'un montant annuel de 20 000 € en 2025, soit 48% du coût prévisionnel.

☐ de solliciter une subvention pour l'action menée par la Communauté de Communes programme d'animations nature s'élevant à 2 550 €, soit 33% du coût Prévisionnel.

☐ de solliciter une subvention pour l'action menée par la Communauté de Communes concernant la concertation territoriale autour du plan de gestion s'élevant à 13 500 €, soit 68% du coût prévisionnel.

☐ de solliciter une subvention pour les actions menées avec les partenaires d'un montant total de 3 950 € qui sera reversée à ces derniers.

☐ d'autoriser et de mandater le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes

Fait et délibéré à Coucouron, le 21 mars 2025

